CCTP

cahier des clauses techniques particulières

lot n°07 | cloisons, doublages, faux-plafonds

MAÎTRISE D'OUVRAGE :
Ministère de la Justice / SG / DIRSG Sud / DI Toulouse
Bâtiment A / 1er Etage, Accueil Justice
1 Place Emile Blouin CS 20009
31952 TOULOUSE Cedex 9

MAÎTRISE D'OEUVRE :
EREAH
8 rue de Soyouz
31240 L'Union
09 72 11 05 93
guillaume.dufour@ereah.fr
www.ereah.fr

strate
3 rue Gutenberg
31200 Toulouse
05 36 89 18 63
contact@strate-archi.fr
www.strate-archi.fr

INDICE : 0
18/09/26

7. cloisons, doublages, faux plafonds 3
générалités 3
a objet du lot 3
b références et normes 3
c matériaux et composants 3
d mise en œuvre 3
e finitions 3
f conditions d'exécution 3
g contrôle et réception 4
h documents à fournir 4
i prescriptions techniques 4
description des ouvrages 5
7.1. cloisons 5
7.1.1. cloison de distribution type 98/48 standard 5
7.1.2. cloison de distribution type 98/48 hydrofuge 5
7.1.3. cloison coupe-feu EI60 5
7.1.4. joue verticale en plaques de plâtre pour faux plafond 6
7.2. blocs-portes de distribution 6
7.2.1. repose de blocs-portes de distribution standard en réemploi 6
7.2.2. pose de bloc-porte intérieur coupe-feu EI30 (CF 1/2 h) 6
7.3. doublages 7
7.3.1. isolation par l'intérieur sur ossature métallique avec isolant en fibre de bois 7
7.3.2. doublage intérieur sur ossature métallique sans isolant 7
7.3.3. doublage collé 7
7.4. faux-plafonds 8
7.4.1. plafond rampant isolé sur ossature métallique sous charpente métallique de sheds 8
7.4.2. faux plafonds suspendu démontable 8
7.4.3. plafond suspendu sur ossature métallique CF1H 8
7.5. gestion du chantier 9
7.5.1. gestion des déchets afférent au lot 9

7. cloisons, doublages, faux plafonds

L'entreprise répondant au présent lot est réputée avoir pris connaissance de **l'ensemble des CCTP**, les interfaces entre le présent lot et les autres lots du marché lorsqu'elles présenteraient des incohérences ou difficultés futures de mise en œuvre seront relevées et signalées à l'architecte et toutes sujétions nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages décrit au présent lot seront prévues. L'entreprise ne pourra pas prétendre à une augmentation de coût de son marché par méconnaissance des autres lots. Au moment de la réalisation de son offre elle devra intégrer dans son prix toutes les sujétions nécessaires à la bonne réalisation de ses ouvrages.
L'entreprise prendra également connaissance du **lot 0 prescriptions communes**, et s'engage à la remise de son offre à remettre tout au long de la phase travaux les éléments détaillés dans la partie **documents à fournir**.

généralités

a objet du lot

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux de fourniture, mise en œuvre et finitions des ouvrages de plâtrerie, cloisons et doublages intérieurs, y compris tous accessoires, ossatures, fixations, isolants, bandes, enduits et joints nécessaires à une parfaite finition prête à peindre.
Les travaux concernent les cloisons de distribution, doublages thermiques et acoustiques, ainsi que les habillages de gaines et plafonds ponctuels éventuellement prévus aux plans architecte.

b références et normes

Les ouvrages seront exécutés conformément :
- aux DTU 25.41, 25.42 et 25.31 (plaques de plâtre, doublages et enduits),
- norme NF EN 520 (type H1),
- norme NF EN 13501-2
- aux prescriptions des fabricants,
- aux règles professionnelles en vigueur (CSTB, normes acoustiques et thermiques),
- aux plans d'exécution et détails fournis à la maîtrise d'œuvre.

Les documents fournis par le maître d'œuvre (plans et CCTP) ont une valeur indicative et descriptive des ouvrages à réaliser. Ils ne constituent en aucun cas des documents d'exécution. Il appartient en conséquence à l'entreprise de vérifier les données fournies, d'établir les plans d'exécution ainsi que l'ensemble des calculs, hypothèses et dispositions nécessaires à la mise en œuvre conforme des ouvrages.

c matériaux et composants

- Plaques de plâtre type BA13, hydrofuges (H13) dans les pièces humides, ou spéciales selon usage.
- Ossatures métalliques en profilés galvanisés, conforme aux prescriptions des fabricants.
- Isolants en laine de coton intégrés dans les cloisons et doublages pour isolation phonique et thermique.
- Bandes à joint papier micro-perforé ou armé, enduits de jointoiement et de finition adaptés.
- Fixations par vis auto-foreuses, chevilles ou suspentes selon le support.

d mise en œuvre

Les cloisons seront montées sur rails et montants métalliques, posés verticalement, avec interposition d'une bande résiliante en pied et en tête pour limiter la transmission acoustique.
Les plaques seront vissées en quinconce, joints décalés d'un côté à l'autre de la cloison.
Les doublages seront posés collés ou sur ossature métallique, selon la nature du support et l'exigence d'isolation.
Les joints entre plaques seront traités selon les prescriptions du fabricant, avec deux passes d'enduit et ponçage pour une finition soignée prête à peindre.
Les réservations (prises, interrupteurs, gaines techniques) seront réalisées proprement, sans éclats ni arrachements.
Les renforts seront mis en oeuvre à la demande des autres corps d'état, au droit des ouvrages qui le nécessiteront.

e finitions

Les surfaces seront livrées en finitions soignées, prêtes à recevoir les peintures ou revêtements.
Les angles saillants recevront des cornières métalliques d'angle noyées dans l'enduit.
Les jonctions avec menuiseries, sols et plafonds seront traitées proprement par joints acryliques ou baguettes d'arrêt.
Les percements, trappes ou joints de dilatation seront exécutés selon les plans de détails de l'architecte.

f conditions d'exécution

Les supports devront être secs, propres et stables avant mise en œuvre.
La température ambiante devra être ≥ 10°C pendant la pose et le séchage.
Les travaux humides (chapes, enduits, peintures) devront être terminés avant la pose des plaques.
L'entreprise devra assurer la coordination avec les lots électricité, plomberie et menuiserie pour les passages et réservations.

g contrôle et réception

Avant réception, il sera procédé à un contrôle visuel complet :
- Planéité, équerrage et verticalité des cloisons,
- Régularité des joints et absence de fissures,
- Bonne adhérence des doublages,
- Propreté et préparation des supports pour la finition.

Toute non-conformité sera reprise avant validation de la réception.

h documents à fournir

Avant intervention, le présent lot devra fournir les éléments suivants (liste non exhaustive, non limitative) :
les fiches techniques, PV, avis techniques des matériaux utilisés, pour la réalisation des prestations du présent lot.
Après intervention, l'entreprise mettra à jour la totalité de ces documents d'exécution constituant ainsi les DOE.

i prescriptions techniques

Ossatures
Les ossatures métalliques seront galvanisées et conformes aux prescriptions des fabricants.
Les entraxes respecteront les DTU et les Avis Techniques.

Isolation
Les isolants seront conformes :
- aux performances thermiques ;
- aux performances acoustiques ;
- aux exigences incendie.

Cloisons
Les cloisons devront assurer :
- stabilité ;
- rigidité ;
- planéité ;
- résistance aux chocs ;
- performances acoustiques prescrites.

Faux plafonds
Les plafonds suspendus devront permettre :
- le démontage des dalles lorsque prévu ;
- l'intégration des réseaux techniques ;
- l'accès aux équipements ;
- le maintien des performances acoustiques et coupe-feu.

Traitement des joints
Les joints seront réalisés conformément aux prescriptions du fabricant :
- bandes papier ;
- enduits adaptés ;
- finition prête à peindre.

description des ouvrages

7.1. cloisons

7.1.1. cloison de distribution type 98/48 standard

Le présent article comprend la fourniture et la mise en œuvre de cloisons de distribution de type 98/48, constituées d'une ossature métallique en acier galvanisé de 48 mm, avec incorporation d'un isolant en laine minérale et parement par deux plaques de plâtre de 12,5 mm (une de chaque côté), pour une épaisseur finie d'environ 98 mm.
Les travaux comprennent notamment :
- le traçage et l'implantation ;
- la fourniture et la pose des rails et montants métalliques ;
- la mise en place de l'isolant acoustique ;
- la pose des plaques de plâtre ;
- le traitement des joints, angles et têtes de vis ;
- les renforts nécessaires pour les équipements fixés sur les cloisons ;
- les découpes et réservations pour le passage des réseaux ;
- l'ouvrage de percussion adapté pour réceptionner les cloisons contre les montants des cloisons vitrées ;
- toutes les sujétions de raccordement aux ouvrages existants.

Les cloisons seront hydrofuge dans les locaux humides, et coupe feu 1H pour les locaux à risque indiqués en plan et sont décrites ci-après. L'affaiblissement acoustique sera de 46dB.
Les cloisons devront présenter une parfaite planéité, un parfait aplomb et satisfaire aux exigences de résistance mécanique et de durabilité.

localisation : cloisons du projet, y compris les impostes des cloisons vitrées en périphérie du jardin d'hiver
quantité : 180 m²

7.1.2. cloison de distribution type 98/48 hydrofuge

Le présent article comprend la fourniture et la mise en œuvre de cloisons de distribution type 98/48 hydrofuge, constituées d'une ossature métallique en acier galvanisé de 48 mm, avec incorporation d'un isolant en laine minérale et parements en plaques de plâtre hydrofuges de type H1, pour une épaisseur finie d'environ 98 mm. Ces cloisons sont destinées aux locaux humides et aux locaux nécessitant des performances acoustiques renforcées.
Les travaux comprennent notamment :
- le traçage et l'implantation des cloisons ;
- la fourniture et la pose des rails et montants métalliques de 48 mm ;
- la mise en place d'un isolant en laine minérale sur toute la hauteur de la cloison ;
- la pose de plaques de plâtre hydrofuges H1 de 12,5 mm sur chaque face de l'ossature, selon la composition prévue au projet (double parement ou système équivalent), afin d'obtenir une épaisseur finie d'environ 98 mm ;
- le traitement des joints, angles et têtes de vis avec des produits compatibles avec les locaux humides ;
- les renforts nécessaires au droit des appareils sanitaires, équipements suspendus et éléments fixés sur les cloisons ;
- les découpes, réservations et passages des réseaux techniques ;
- les calfeutrements périphériques et les raccordements aux ouvrages adjacents ;
- toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Dans les zones soumises à des projections d'eau, un Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC) sera mis en œuvre par le lot concerné conformément au CCTP.
Les cloisons devront présenter une parfaite planéité, un parfait aplomb et satisfaire aux exigences de résistance mécanique, de durabilité et de performances acoustiques définies pour les locaux humides.

localisation: wc public, vestiaire douche, local ménage
quantité : pm

7.1.3. cloison coupe-feu EI60

Le présent article comprend la fourniture et la mise en œuvre de cloisons de distribution coupe-feu de degré EI 60, constituées d'une ossature métallique en acier galvanisé, d'un isolant en laine minérale et de parements en plaques de plâtre, conformément à un système bénéficiant d'un procès-verbal de classement (PV) ou d'un Rapport de Classement en cours de validité.
Les travaux comprennent notamment :
- le traçage et l'implantation des cloisons ;
- la fourniture et la pose des rails et montants métalliques de dimensions adaptées ;
- la mise en œuvre d'un isolant en laine minérale assurant les performances de résistance au feu et acoustiques requises ;
- la pose des plaques de plâtre coupe-feu conformément au système retenu (nombre de parements, épaisseurs et fixations selon le PV de classement) ;
- le traitement des joints, angles et têtes de vis ;
- les renforts nécessaires au droit des équipements fixés sur les cloisons ;
- les découpes et réservations pour le passage des réseaux ;

- le traitement coupe-feu de l'ensemble des traversées, jonctions et calfeutrements au moyen de produits bénéficiant d'un classement compatible avec celui de la cloison ;
- les raccordements aux ouvrages adjacents et toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les cloisons devront présenter une parfaite planéité, un parfait aplomb et garantir la continuité de la résistance au feu au droit des raccordements avec les planchers, plafonds, murs, menuiseries et traversées de réseaux.

localisation : archives, local ménage
quantité : 18 m²

7.1.4. joue verticale en plaques de plâtre pour faux plafond

Le présent article comprend la fourniture et la mise en œuvre de joues verticales en plaques de plâtre destinées à la réalisation des retombées, rives et habillages périphériques des faux plafonds démontables.
Les travaux comprennent notamment :
- le traçage et l'implantation des ouvrages ;
- la fourniture et la pose d'une ossature métallique en acier galvanisé, adaptée à la hauteur des joues et solidement fixée aux ouvrages porteurs ;
- la fourniture et la pose d'un parement en plaques de plâtre BA13 ou d'épaisseur conforme aux plans ;
- le traitement des joints, des angles et des têtes de vis jusqu'à une finition prête à peindre ;
- la mise en œuvre de cornières d'angles métalliques aux arêtes saillantes ;
- les découpes, ajustements et raccordements avec les plafonds démontables, les murs et les autres ouvrages ;
- toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Les joues auront pour fonction d'assurer la finition périphérique des faux plafonds démontables, le masquage des retombées de structure, des réseaux techniques ou des différences de niveau.
L'ensemble des ouvrages devra présenter une parfaite planéité, un aplomb irréprochable et des arêtes rectilignes. Les raccordements avec les plafonds démontables seront réalisés de manière à permettre la dépose ultérieure des dalles sans détérioration des joues.

localisation : en rive des faux plafonds
quantité : 14 m²

7.2. blocs-portes de distribution

7.2.1. repose de blocs-portes de distribution standard en réemploi

Le présent article comprend la repose des blocs-portes intérieurs existants avec imposte vitrée, préalablement déposés avec soin par le lot démolitions, dans les nouvelles cloisons de distribution.
Les travaux comprennent notamment :
- la récupération des blocs-portes déposés et leur manutention jusqu'au lieu de pose ;
- l'adaptation des huisseries aux nouvelles cloisons, y compris les réglages et calages nécessaires ;
- la pose des blocs-portes complets (huisserie, vantail et quincaillerie existante) ;
- la fixation des huisseries dans les cloisons neuves ;
- les calfeutrements périphériques et raccords avec les parements ;

Les blocs-portes seront reposés avec le plus grand soin. L'entreprise vérifiera leur état avant mise en œuvre et signalera au maître d'œuvre tout élément présentant des dégradations ou des défauts susceptibles de compromettre leur réutilisation.
Les ouvrages devront être parfaitement d'aplomb, présenter des jeux réguliers et être parfaitement intégrés aux nouvelles cloisons.

localisation : voir plan projet, ensemble des portes intérieures standard
quantité : 10u

7.2.2. pose de bloc-porte intérieur coupe-feu EI30 (CF 1/2 h)

Le présent article comprend la pose de bloc-portes intérieures coupe-feu EI30 (CF 1/2 heure), conforme aux plans et aux exigences de sécurité incendie du projet, et fournies par le lot menuiserie intérieure.
Les prestations comprennent notamment :
- la pose de l'huisserie métallique ou en bois, adaptée à la nature de la cloison ou du mur support ;
- le calfeutrement coupe-feu entre l'huisserie et la cloison à l'aide de produits homologués ;
- toutes les sujétions de mise en œuvre et de finition nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

La pose sera réalisée dans le strict respect des prescriptions du fabricant afin de garantir le maintien des performances de résistance au feu.

localisation : archives CPH, local ménage, local VDI
quantité : 3u

7.3. doublages

7.3.1. isolation par l'intérieur sur ossature métallique avec isolant en fibre de bois

Le présent article comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un doublage intérieur (160mm au total) sur ossature métallique, comprenant une isolation thermique en panneaux semi-rigides de fibre de bois et un parement en plaques de plâtre, destiné à l'isolation des murs périphériques.
Les travaux comprennent notamment :

- le traçage et l'implantation des ouvrages ;
- la fourniture et la pose d'une ossature métallique en acier galvanisé, composée de rails et montants adaptés à la hauteur des locaux et à la pose de l'isolant ;
- la fourniture et la mise en œuvre d'un isolant en fibre de bois semi-rigide, d'épaisseur conforme à l'étude thermique du projet **R=3,5m2.K/W**, posé de manière continue entre les montants afin d'assurer la suppression des ponts thermiques, pose en une ou deux couches suivant préconisations fabricant, DTU et avis technique ;
- la pose d'un pare-vapeur suivant les prescriptions du procédé ;
- la fourniture et la pose d'un parement en plaques de plâtre BA13, vissées sur l'ossature métallique ;
- le traitement des joints, des angles et des têtes de vis jusqu'à une finition prête à peindre ;
- les découpes, réservations et renforcements nécessaires au passage des réseaux et à la fixation des équipements ;
- les raccordements avec les menuiseries, planchers, plafonds, refends et autres ouvrages adjacents ;
- les calfeutrements périphériques assurant la continuité de l'étanchéité à l'air ;
- toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

L'isolant en fibre de bois devra bénéficier d'un Avis Technique (ATec) ou d'un Document Technique d'Application (DTA) en cours de validité. Il présentera les performances thermiques définies par l'étude thermique du projet et contribuera à l'amélioration du confort d'hiver et d'été ainsi qu'aux performances acoustiques des parois.
Ils devront présenter une parfaite planéité, un aplomb irréprochable et une continuité de l'isolation sur toute la surface traitée.

localisation : suivant plans sur murs intérieurs, façades sud et est, et contre locaux non chauffés
quantité : 135,5 m²

7.3.2. doublage intérieur sur ossature métallique sans isolant

Le présent article comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un doublage intérieur, comprenant un parement en plaques de plâtre sur ossature métallique.
Les travaux comprennent notamment :

- le traçage et l'implantation des ouvrages ;
- la fourniture et la pose d'une ossature métallique en acier galvanisé, composée de rails et montants adaptés à la hauteur des locaux ;
- la fourniture et la pose d'un parement en plaques de plâtre BA13, vissées sur l'ossature métallique ;
- le traitement des joints, des angles et des têtes de vis jusqu'à une finition prête à peindre ;
- les découpes, réservations et renforcements nécessaires au passage des réseaux et à la fixation des équipements ;
- les raccordements avec les menuiseries, planchers, plafonds, refends et autres ouvrages adjacents ;
- les calfeutrements périphériques assurant la continuité de l'étanchéité à l'air ;
- toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

localisation : habillage bâti-support, habillage vertical des sheds, situé au-dessus des impostes des cloisons vitrées sur les faces intérieures sud et nord du jardin d'hiver jusqu'au rampant
quantité : 16,5 m²

7.3.3. doublage collé

Le présent article comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un doublage intérieur constitué de plaques de plâtre collées par plots de mortier adhésif sur les parois verticales existantes et/ou créées (lot gros-oeuvre).
Les travaux comprennent notamment :

- la reconnaissance, le nettoyage et la préparation des supports ;
- la fourniture et l'application des plots de mortier adhésif conformément aux prescriptions du fabricant ;
- la fourniture et la pose de plaques de plâtre BA13 ou d'épaisseur conforme aux plans ;
- le réglage des plaques afin d'obtenir une parfaite planéité et un aplomb irréprochable ;
- les découpes, ajustements et réservations nécessaires au droit des baies, équipements et passages de réseaux ;
- le traitement des joints, des angles et des têtes de vis (le cas échéant) jusqu'à une finition prête à recevoir les revêtements ;
- les raccordements avec les plafonds, sols, menuiseries et ouvrages adjacents ;
- toutes les sujétions de mise en œuvre nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Le support devra être sain, sec, propre et présenter une cohésion suffisante pour permettre le collage des plaques. Les irrégularités incompatibles avec la mise en œuvre seront signalées au maître d'œuvre avant exécution.

localisation : habillage vertical des sheds, situé au-dessus des impostes des cloisons vitrées sur les faces intérieures est et ouest du jardin d'hiver jusqu'au rampant
quantité : 20 m²

7.4. faux-plafonds

7.4.1. plafond rampant isolé sur ossature métallique sous charpente métallique de sheds

Le présent article comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un plafond rampant isolé en complément de l'isolant du lot charpente, fixé sous les poutres métalliques des sheds, destiné à améliorer les performances thermiques de la toiture tout en conservant une faible retombée.
Les travaux comprennent notamment :
- le traçage et l'implantation des ouvrages ;
- la fourniture et la pose d'une ossature métallique en acier galvanisé, suspendue ou fixée directement sous les poutres métalliques des sheds au moyen de fixations adaptées à la structure porteuse ;
- la fourniture et la mise en œuvre d'un isolant semi-rigide en fibre de bois R=1,65m2.K/W ;
- la fourniture et la mise en œuvre d'un pare-vapeur continu et compatible avec l'isolant sera mis en oeuvre entre la plaque et l'isolant pour limiter la condensation.
- la fourniture et la pose d'un parement en plaque de plâtre BA13, vissé sur l'ossature métallique ;
- le traitement des joints, des angles et des têtes de vis jusqu'à une finition prête à peindre ;
- les découpes, ajustements et réservations nécessaires au passage des réseaux, luminaires et équipements techniques ;
- les raccordements avec les murs, cloisons, menuiseries et autres ouvrages adjacents ;
- toutes les sujétions de fixation, de réglage, d'alignement et de finition nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

L'ossature sera conçue pour assurer un parfait maintien du parement tout en respectant la géométrie des rampants. Les fixations sur les poutres métalliques seront réalisées au moyen de dispositifs adaptés, sans altérer les caractéristiques mécaniques de la structure porteuse (le poids sera à communiquer au lot charpente).

localisation : en plafond rampant du jardin d'hiver (habillage des sous face des sheds)
quantité : 37 m²

7.4.2. faux plafonds suspendu démontable

Le présent article comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un plafond suspendu démontable, constitué de panneaux acoustiques posés sur une ossature métallique apparente, destiné à assurer les performances acoustiques, esthétiques et de maintenance définies au projet.
Les travaux comprennent notamment :
- le traçage et l'implantation du plafond ;
- la fourniture et la pose de l'ossature métallique galvanisée, comprenant cornières de rive, profilés porteurs, entretoises, suspentes et tous accessoires de fixation adaptés au support ;
- le réglage de l'ossature afin d'obtenir une parfaite planéité du plafond ;
- la fourniture et la pose des dalles acoustiques 60x60cm, αw = 1,00, bord E / E15, avec ossature T15 à joint creux, de dimensions conformes aux plans, démontables individuellement ;
- les découpes et ajustements au droit des murs, poteaux, cloisons, luminaires, bouches de ventilation, trappes de visite, détecteurs et autres équipements techniques ;
- les renforts nécessaires au droit des appareils encastrés lorsque ceux-ci ne peuvent être repris par le plafond ;
- les finitions périphériques et tous accessoires nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Les panneaux seront constitués de laine de roche ou d'un matériau de performances équivalentes, présentant une excellente absorption acoustique, une bonne stabilité dimensionnelle et une résistance à l'humidité adaptée aux locaux concernés.
L'ensemble devra présenter :
- un classement de réaction au feu conforme à la réglementation en vigueur ;
- une démontabilité des panneaux pour permettre l'accès aux réseaux techniques ;
- un aspect homogène, sans flèche ni désaffleurement.

L'entreprise assurera la parfaite coordination avec les autres corps d'état pour l'intégration des luminaires, bouches de ventilation, détecteurs incendie, trappes de visite et tout autre équipement incorporé au plafond.
Les ouvrages seront réalisés conformément aux prescriptions du fabricant, aux Avis Techniques éventuels et aux normes en vigueur.
L'entreprise veillera à respecter strictement le calepinage des panneaux tel que dessiné sur les plans.

localisation : voir plan des faux-plafonds
quantité : 56,5 m²

7.4.3. plafond suspendu sur ossature métallique CF1H

Fourniture et mise en œuvre d'un plafond suspendu en plaques de plâtre à performances coupe-feu EI 60, constitué d'une ossature métallique galvanisée, dimensionnée et mise en œuvre conformément au système bénéficiant d'un procès-verbal ou rapport de classement feu en vigueur.
Le plafond sera réalisé avec des plaques de plâtre à haute résistance au feu, d'épaisseur et de nombre de parements conformes au système coupe-feu retenu, fixées mécaniquement sur l'ossature métallique.
Compris :
- ossature métallique primaire et secondaire ;
- suspentes et accessoires de fixation adaptés au support ;
- plaques de plâtre coupe-feu ;

- traitement des joints entre plaques ;
- bandes et enduits de jointoiement ;
- traitement des rives et raccordements périphériques ;
- calfeutrement coupe-feu de toutes les traversées et pénétrations ;
- trappes de visite et autres accessoires présentant une performance au feu compatible avec le degré EI 60 demandé ;
- toutes sujétions de mise en œuvre nécessaires au maintien de la performance coupe-feu.

La mise en œuvre devra être strictement conforme au procès-verbal / rapport de classement du système retenu, notamment en ce qui concerne le type et l'épaisseur des plaques, l'entraxe des ossatures, les suspentes, les fixations, les joints et les dispositions périphériques.
Performance exigée : classement EI 60 (coupe-feu 1 heure), système complet justifié par un document de classement feu en cours de validité.

localisation : archives CPH
quantité : 3,5 m²

7.5. gestion du chantier

7.5.1. gestion des déchets afférent au lot

Le présent article prévoit la provision d'un montant par l'entreprise afin de gérer les déchets qui touchent à son lot suivant les prescriptions du lot 00 prescriptions communes article 0.10 gestion des déchets.